Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050607-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 29 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 05 06 07

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le 6 mai à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à LE BIANIC Myriam), LEVACHER Jean-Christophe (procuration à BARS Gilles), PEYRICHOU Yves (procuration à LE SAINT Florence), BISSON Cyril (procuration à ROPERS Valérie)

Madame Martine BEAUCAMP a été nommée secrétaire de séance.

PRESENTATION, VALIDATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER LEADER 2023-2027 POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN BÂTIMENT POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Madame Anne BELLEGOU, adjointe, rappelle que le projet d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles est en cours de réflexion depuis 2023 avec pour objectif le renforcement de l'accueil des jeunes enfants par un mode de garde innovant.
Ce projet a été mené en partenariat avec les deux assistantes maternelles intéressées , le service petite enfance de Leff Armor Communauté, la CAF et la PMI.
La création de cette maison d'assistantes maternelles verra le jour dans un batiment communal de 112 m2 situé 26, Hent Mezennez qui sera entièrement rénové et adapté pour l'accueil des enfants jusqu'à 3 ans.
Les travaux seront réalisés à compter de l'été 2026, et les assistantes maternelles devraient débuter leur activité en début d'année 2027.
Elle présente le projet et précise ensuite que la commune peut être éligible à une demande de subvention au titre du programme FEADER /LEADER et présente le plan de financement :

Dépenses	HT en euros	%	Recettes	HT en euros	%
Coût des travaux	59430.00	60.57	CAF	47 200.00	48.11
Mobilier	5904.00	6.02	Union européenne (FEADER/LEADER)	21 479.00	21.89
Equipement, matériel, informatisation	2871.00	2.93	Autofinancement	29 434.00	30.00
Aménagements extérieurs	29908.00	30.48			
TOTAL Dépenses	98113.00	100.00	TOTAL Recettes	98 113.00	100.00

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260506-2026050607-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide le projet d'aménagement pour la création d'une maison d'assistantes maternelles
- Valide le plan de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre du programme LEADER/FEADER, ainsi que le calendrier de l'opération,
- Autorise la maire à signer tous les documents afférents à ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Martine BEAUCAMP